

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26 mai 2014



1 – Adhésion à l'agence technique départementale en urbanisme

La commune de Selles-Saint-Denis n'était pas éligible à l'ATESAT, car cette aide était réservée aux communes de moins de 1000 habitants. Certaines communes comme Selles Saint Denis se sont donc organisées en conséquence, en formant une personne sur l'urbanisme. L'ATESAT sera supprimée à compter du 1^{er} juillet 2014.

Le Conseil Général propose de créer une Agence Technique Départementale destinée à accompagner les communes dans leurs projets.

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer à cet organisme moyennant un coût de 1 € par habitant et désigne Monsieur BEAUJEAN en qualité de représentant de la commune.

2 – Assurances

Le Conseil Municipal approuve l'avenant en négatif de la SMACL relatif au personnel communal.

3 – Personnel communal

→ Création de deux postes d'adjoint technique de 1^{ère} classe

Le Conseil Municipal décide la création d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps plein et un deuxième poste à temps non-complet soit 30/35^{ème}.

→ Création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe

Avis favorable du Conseil Municipal à la création d'un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe à temps non-complet soit : 31/35^{ème}.

→ Le Conseil Municipal approuve la délibération de principe autorisant le recrutement d'agents saisonniers ou occasionnels afin de pourvoir aux recrutements d'agents rapidement.

4- Comité local d'Animation et de Développement (CLAD) ligne Salbris – Luçay le Mâle

- Désignation d'un membre titulaire : Monsieur Max **BURON**

- Désignation d'un membre suppléant : Madame Isabelle **MAURE**

5 – Point des 3C

Le tableau des réunions est mis à jour.

→ 3C Culture

Une exposition sur la première guerre mondiale aura lieu du 25 août au 30 août 2014 dans la salle communale.

Madame **BIDRON** précise qu'elle dispose d'information sur la première guerre mondiale

Monsieur **DES COURTILS** se rendra au Conseil Général à la réunion « festilésime »

→ 3C sport

Mise en place des 100 Km

→ 3C embellissement

ID en campagne : réunion le 2 juin 2014 à la salle des fêtes.

6 – Questions diverses

a- Devenir du 1- Rue de l'Aulne – cabinet médical

La question se pose entre la remise en état du local, les travaux sont plus ou moins estimés 80 000 €, ou la vente du bâtiment qui est en court d'estimation définitive.

b- 1- rue de l'Eglise – local Berrué

L'aménagement de ce local est plus facile et à moindre coût pour envisager l'installation d'un cabinet médical à cet emplacement. Le futur médecin pourrait participer à la définition de l'aménagement des locaux.

c- Commission des impôts

Cette commission est à renouveler à chaque nouveau mandat. La commission définitive sera arrêtée par la direction des services fiscaux en fonction de la liste communiquée par le Conseil Municipal. Le Conseil Municipal approuve la liste proposée.

d- Commission Intercommunale des Impôts directs (CIID)

- Délégués titulaires : Monsieur MAURICE et Monsieur BURON

- Déléguées suppléantes : Madame PENICAUD et Madame HOUILLIER

e – Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) MAXAM

- Délégué titulaire : Madame BIDRON

- Délégué suppléant : Monsieur CORRALES

f - Désignation d'un Elu Référent Petite Enfance/Enfance/Jeunesse

Organisation d'une réunion d'échange par trimestre entre les responsables du service PEEJ de la CCSR et les élus des communes membres.

Madame Annie LE LOUARN est désignée « élu » référent pour la commune de Selles-Saint-Denis.

g - Subvention Ultra Marathon

Avis favorable du Conseil Municipal pour une subvention de 350 €, car cette année c'est le championnat de France.

h – Rythmes scolaires

Madame Corinne **PENICAUD**, adjointe au maire chargée des affaires scolaires, expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires, et de l'organisation du temps scolaire à Selles-Saint-Denis, soit :

- ➔ **du lundi au vendredi** : classe de 9h00 à 12h00
- ➔ **le lundi et mardi** : classe de 13h30 à 16h30
- ➔ **de septembre à février**
 - le jeudi de 13h30 à 16h30 - TAP
 - Vendredi de 13h30 à 16h30 - classe
- ➔ **de Février à juin**
 - le jeudi de 13h30 à 16h30 – classe
 - le vendredi de 13h30 à 16h30 – TAP

- Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'emploi du temps scolaire pour Selles-Saint-Denis présenté ci-dessus.

i – Fontaine Saint Genoulph

Suite au coup de vent des jours passés, les arbres et des branches menacent de tomber, et il n'est pas certain que le site de la Fontaine Saint Genoulph soit sécurisé pour la procession de la Pentecôte.

j – traversées de rue pour décorations de Noël

Monsieur **BEAUJEAN**, adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal de changer 2 mâts support de traversées de rue. L'un des mats sera installé après le pont de la Sauldre et le second Rue de Bourgogne.